

## COMMUNIQUE

---

***Jean-Christophe LEMAIRE Vice-Président du  
Syndicat Mixte du Port de Dieppe et Loïc THOMAS,  
Directeur Général de Thomas Services Maritimes  
saluent le dynamisme de l'entreprise normande de  
remorquage au service des activités maritimes***

**Jean-Christophe Lemaire, Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et Loïc Thomas, Directeur Général de Thomas Services Maritimes ont effectué à bord du remorqueur Bréhat un bilan de l'activité Remorquage/Nivelage et une présentation des actions innovantes en matière de dragage. L'occasion de saluer le dynamisme et l'esprit innovant de l'entreprise normande au service des activités maritimes ainsi que la qualité de la coopération avec le Syndicat Mixte du Port de Dieppe.**

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe est coordonnateur depuis 2009 du groupement de commandes pour le dragage des Ports du Tréport, de Dieppe, Fécamp, Ouistreham, Caen et Cherbourg. Les Ports de Dieppe, Caen - Ouistreham, Fécamp - Le Tréport draguent annuellement environ 500 000 m3 de sédiments marins pour maintenir les profondeurs et assurer les activités de commerce, du Transmanche, de la pêche et de la plaisance. Cette opération d'entretien des ports cumulée a représenté entre 2010 et 2013, une dépense de 3 M€ chaque année.

Depuis 2009, le Syndicat Mixte du Port de Dieppe reconduit régulièrement la coopération en matière de dragage entre Ports normands de façon à maîtriser les coûts de fonctionnement respectifs des ports décentralisés. Chaque collectivité a pu ainsi faire des économies importantes depuis 2009, de l'ordre de -25% du coût en faisant des économies d'échelle et des rabais importants sur les amenées et replis des engins de dragage.

Depuis 2014, le nouveau marché de nivelage permet à l'entreprise de remorquage Thomas Services Maritimes, qui a équipé le remorqueur d'une charrue, d'effectuer également les opérations de nivelage.

A noter que le marché de remorquage représente pour le SMPD une dépense de 760 000 euros en 2017 et que les interventions du remorqueur sur le port de Dieppe sont en diminution du fait de navires de commerce plus manœuvrant. Dans ce contexte l'activité de nivelage prend le relais.

Niveler les profondeurs optimise l'intervention de la drague aspiratrice et contribue à rendre davantage homogènes les fonds marins. De fait les obstacles à la navigation générés par les nouveaux apports de sédiments s'en trouvent réduits. La niveleuse comble des sillons qui atteignent parfois 1m de profondeur. Le nivelage permet d'obtenir une qualité optimale et une parfaite finition après dragage.

Le Port de Dieppe programme entre 6 et 10 chantiers pour niveler au cas par cas les zones à traiter dans le port. 100 000 m<sup>3</sup> de sédiments sont remblayés chaque année, avec des variations selon le dragage ou pas du bassin de plaisance Jehan Ango. Le remorqueur Bréhat dispose de toutes les qualités techniques - puissance, manœuvrabilité - pour mener à bien ses missions de nivelage. L'essentiel de l'intervention du remorqueur Bréhat est réalisé après le passage de la drague aspiratrice.

Le service Bathymétrie Maintien des profondeurs du Port de Dieppe, doté des outils les plus performants dont un sondeur multifaisceaux permettant de cartographier les fonds marins, prépare les chantiers et assure les contrôles.

Au final, le nivelage des fonds marins diminue la quantité de sédiments dragués. En 2017, 147 interventions de nivelage ont été réalisées à Dieppe pour 504 heures de travail effectif et 86805 m<sup>3</sup> nivelés.

Les besoins annuels du port de Dieppe sont évalués à 150 000 m<sup>3</sup> dragués et 100 000 m<sup>3</sup> nivelés, pour un coût total de l'ordre de 1 200 000 € HT. L'opération nivelage représente pour le Port de Dieppe 20% de la dépense totale dragage.

Depuis 2017 et 2018 le groupement de commandes dragage associe pour 4 nouvelles années le Département du Calvados et la Communauté de Communes de Côte d'Albâtre ajoutant ainsi les ports d'Honfleur, Port en Bessin-Huppain, Deauville-Trouville, Grandcamp Maisy et Saint Valery en Caux au groupement déjà constitué de Caen- Ouistreham et Cherbourg, Dieppe, Fécamp et le Tréport.

**Pour Jean-Christophe Lemaire, Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe :** *« le groupement de commandes pour le dragage des Ports normands qui associe chaque année davantage de Ports de notre littoral fait la preuve de son efficacité. Il met en avant les coopérations régionales les plus utiles, les actions les plus innovantes des entreprises normandes telles que Thomas Services Maritimes au service des professionnels de la mer, pour le plus grand bénéfice des collectivités et des usagers ».*